

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'Octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 06 octobre 2023.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,  
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks  
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, R. Cusin, C. Arhuero, S. Baud, M. Bourgignon,  
Formant la majorité des membres en exercice.  
**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi, A. Blanc, S. Casabianca  
Pouvoirs : S. Pérou donné à C. Arhuero  
**Le secrétariat a été assuré par :** Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	14
Votants	15
Dont pouvoirs	01

N° 2023-66

### **INTERCOMMUNALITE- Convention relative à l'achat de conteneurs de tri sélectif- retrait de la délibération**

La CCG est compétente en matière de tri des déchets. Elle a délégué cette compétence au SIVALOR qui installe à cette fin des conteneurs aériens. Si les communes souhaitent installer des conteneurs enterrés ou semi-enterrés ou si elles souhaitent un nombre de conteneurs supérieur au taux défini par le SIVALOR, cette dépense est à leur charge.

A ce titre, la CCG nous a sollicité au printemps dernier pour délibérer dans le but de la signature d'une convention pour l'achat de conteneurs de tri.  
Le conseil municipal a délibéré en ce sens le 6 juillet 2023 par la délibération n°2023-50.

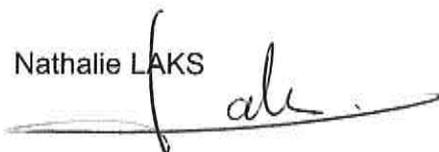
En date du 28 septembre 2023, les services préfectoraux nous demandent de retirer cette délibération entachée d'illégalité au motif que cette compétence a été transférée à la CCG qui elle-même a délégué cette compétence au Sivalor,  
En vertu du principe d'exclusivité, les communes n'exercent plus de compétence en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et elles ne peuvent pas intervenir en la matière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de retirer la délibération N°2023-50 du 6 juillet 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le maire,

